



## CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE DROIT AÉRIEN

(Montréal, 26 mars – 4 avril 2014)

### OBSERVATIONS SUR LE PROJET DE PROTOCOLE

(Note présentée par la Jamaïque)

#### 1. INTRODUCTION

1.1 Veuillez noter que l'**Article VI** du projet de Protocole en question comporte, à la ligne 1, une référence erronée qui doit être corrigée comme suit :

Formulation actuelle	Formulation proposée	Justification de la correction
« L'article 6, paragraphe 2 de la Convention est remplacé par le texte suivant : ... »	« L'Article 6 de la Convention est remplacé par le texte suivant : ... »	L'article VI proposé dans le projet de Protocole contient l'intégralité de l'article 6 de la Convention (et non pas seulement le paragraphe 2 qui en fait partie) qui va être remplacé.

— FIN —